



71290
Tél : 03.85.51.06.67
mairiedeprety@wanadoo.fr

République française
Département de Saône-et-Loire
Arrondissement de Mâcon

COMMUNE DE PRETY

Compte rendu de la séance du mardi 05 octobre 2021

Présents : Xavier IOOS, Carole FATET, Denis MONEGAT, Béatrice FELIX, Gérard DOUSSAU, Marie-Claude GRESSARD, Dominique REMY, Loïc COQUIN, Monique LAFON, Alain PINARD, Martine RAYNAUD

Représentés : Marion COLIN par Carole FATET, Christine BOULET BURGAN par Xavier IOOS, Victor GIROT par Loïc COQUIN

Excusée : Delphine BERNARD

Secrétaire de la séance : Loïc COQUIN

1) Approbation du compte-rendu de la séance du 07/09/2021

Le compte-rendu de la séance du 07/09/2021 est approuvée par 12 voix pour et 2 abstentions pour cause d'absence.

2) Décision modificative au Budget communal principal

Monsieur Denis MONEGAT, Adjoint en charge des affaires financières expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
63512	Taxes foncières	250,00	
6459	Remboursement charges SS et prévoyance		250,00
TOTAL :		250,00	250,00
TOTAL :		250,00	250,00

Monsieur Denis MONEGAT invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

3) Délibération : Arrêté pour le stationnement réglementé dans certaines zones de la commune

Pour faire suite à la constatation de dérives de la part de certains usagers de la route, notamment en matière de stationnement et de respect de l'entretien de l'espace public sur la commune de Préty, Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté concernant le stationnement réglementé sur le territoire communal.

Cet arrêté concernera

- l'interdiction de stationnement sur les pelouses autour de l'église et du Platane
- l'interdiction de stationnement à proximité des intersections, notamment au centre bourg et au lavoir

Monsieur le Maire propose également de mettre en garde les contrevenants par un document qui sera déposé sur le pare-brise de leur véhicule et qui les informera qu'en application de cet arrêté, ils deviendront verbalisables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, l'instauration de l'arrêté de stationnement réglementé.

4) Délibération : Arrêté pour le passage à 30km/h entre les chicanes nord et sud

A l'écoute des riverains et des élus excédés par le non-respect du code de la route et le constat de multiples infractions de la part de certains usagers de la route, notamment concernant la vitesse au cœur de la commune, Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté concernant la réduction de vitesse sur la RD176.

Cet arrêté concernera

- l'agrandissement de l'espace de la « Zone 30 Km/h »

Pour faire suite à cette proposition, monsieur Alain PINARD, Conseiller municipal propose également, d'intégrer à cet arrêté, la mise en place d'un « Céder le Passage » au niveau de l'intersection entre la Rue Bourgeoise et le Chemin des Pendants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, l'instauration de l'arrêté de vitesse et de priorité réglementées.

5) Délibération : Arrêté pour le stationnement et la circulation dans le chemin des Jardins et le chemin de desserte attenant.

Afin de préserver l'état de la voirie, Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté concernant le stationnement et la circulation sur le chemin de desserte et le chemin des Jardins.

Cet arrêté concernera

- l'interdiction de stationnement dans ces 2 voies
- la circulation réservée aux riverains dans la partie « haute » du chemin des Jardins
- la circulation en sens unique sur une partie du chemin de desserte (90m)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, l'instauration de l'arrêté de stationnement et de sens de circulation réglementés dans les voies susmentionnées.

6) SYDESL :

- Délibération : Approbation de la convention pour participation au financement d'une étude énergétique pour la rénovation de bâtiments communaux

Pour faire suite à la convention de partenariat avec le SYndicat D'Energies de Saône-et-Loire (SYDESL), l'organisme propose une convention pour la participation au financement d'un audit pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Ladite convention prévoit que le SYDESL s'engage à prendre en charge 50% des honoraires du cabinet d'expertise.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité, la convention avec le SYDESL.

- Eclairage public

Monsieur Gérard DOUSSAU, Adjoint au Maire et représentant la commune de Préty au sein du SYDESL, informe le Conseil qu'une étude serait réalisable en vue du changement des ampoules moins consommatrices d'énergie. Cette étude serait effectuée dans le même cadre que l'audit sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

- Projet d'enfouissement

Madame Monique LAFON, Conseillère municipale et membre du bureau du SYDESL, informe le Conseil municipal que lors de la réunion de l'organisme partenaire, elle a rappelé que la commune de Préty avait besoin d'un renforcement au niveau de la Ruelle Borgne et de l'enfouissement du réseau sur la Route de Pont Seille. Ces 2 chantiers représentant un montant important pour le SYDESL (environ 180 000 €), Madame LAFON a défendu les projets pour que ces travaux soient entamés avant 2024, avant la réfection de la route de Pont Seille par le département.

7) Compte-rendu de la Commission Communale d'Action Sociale

Madame Béatrice FELIX, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales, restitue au Conseil les informations suivantes, discutées durant la séance du 28/09/2021, de la Commission communale d'action sociale :

- projet de création d'un Conseil des Jeunes. Création d'un groupe de travail, Mme Christine Boulet Burgan conseillère va prendre contact avec une association afin de déterminer les grands axes de ce projet.
- animation de fin d'année pour les Aînés. La commission a pris la décision de reconduire la distribution des colis aux personnes de 70 ans et plus. Elle aura lieu le 4 décembre au foyer rural.

Le compte-rendu complet de la commission est disponible en Mairie.

8) Informations et questions diverses

- Augmentation de la taxe foncière :

Messieurs DOUSSAU et MONEGAT, Adjoint au Maire, proposent l'envoi d'un courrier, lu à l'assemblée, à monsieur Christophe RAVOT (Président de la CCMT) lui demandant d'une part, des explications claires quant à l'augmentation de la taxe foncière pour la part intercommunale et d'autre part, de tenir les engagements qu'il avait avancés lors de la campagne d'élection.

Après débat entre les élus, monsieur le Maire souhaitant éclaircir plusieurs questions concernant ce sujet, lecture est faite de la réponse que M. RAVOT fait aux administrés dans le cadre de ce dossier.

Monsieur DOUSSAU propose aux élus désireux de se joindre à son courrier, de le lui signaler pour signature collective du document.

- Exploitation et gestion de la forêt communale :

Monsieur Alain PINARD, Conseiller municipal informe le Conseil que les parcelles 10 et 11 ont été abattues et débardées. La vente du bois sera effectuée en début d'année 2022. Une estimation des recettes a été faite à l'ONF, la réponse est, à ce jour, attendue.

Concernant les affouages, le partage se fera après le 01/11/2021. Les têtes de chêne restantes des parcelles 10 et 11 seront proposées en surplus aux affouagistes (compris dans les 35€). Le reliquat sera estimé en termes de volume et vendu aux personnes extérieures aux affouages intéressées. Le tarif sera défini ultérieurement (aux environs de 5€ le stère).

- *Matériel communal et sous-traitance :*

Un devis a été reçu concernant les réparations à effectuer sur l'épareuse. Monsieur DOUSSAU informe le Conseil qu'après échange avec M. REMANDET, Agent technique communal, un planning annuel a été établi concernant ses différentes missions. M. DOUSSAU a pris attache avec plusieurs entreprises en vue de la sous-traitance de certaines tâches pour les périodes les plus chargées de l'année et M. REMANDET étant, depuis début 2021, seul.

- *Compétence eau et assainissement :*

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion d'information concernant la compétence eau et assainissement est organisée à Clermont-Ferrand le 09/11/2021 et que les élus peuvent également assister à la visioconférence en résultant.

- *Remerciements :*

Une carte de remerciements a été reçue suite aux obsèques de madame CAVET Colette. Une gerbe a été offerte par la municipalité.

9) Dates à retenir

- 07/10 : Bureau communautaire des Maires (CCMT) à Fleurville

- 09/10 : Journée découverte de la forêt de Préty

- 12/10 : Réunion PETR (M. le Maire) à Charnay-Les-Mâcon

- 14/10 : Réunion PLUi (M. le Maire et M. DOUSSAU)

- 19/10 : Réunion SCoT (Réunion publique à Charnay-Les-Mâcon, voir tableaux d'affichage municipaux)

- **16/11 : Prochaine séance du Conseil municipal**

Levée de la séance : 23h15

Le Maire, Xavier IOOS